

R3

THÉMATIQUE

Gouvernance, processus de concertation et partenariats mis en place

SOUS-QUESTION

Quel est le cadre d'intervention pour la biodiversité sur le territoire ?

QUESTION CLÉ

Quelles sont les réponses apportées par les acteurs du territoire pour préserver la biodiversité ?



NOMBRE DE CONSULTATIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA BIODIVERSITÉ MENÉES AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

**Présentation**

L'implication des différents acteurs publics et privés, y compris associatifs, dans les dispositifs territoriaux de préservation de la biodiversité se reflète notamment dans la dynamique des consultations menées par les décideurs publics (collectivités, services déconcentrés de l'Etat) vis-à-vis des acteurs du territoire concernant les sujets de la biodiversité.

**Modalités de calcul****FORMULE DE CALCUL**

Nombre de **consultations** relatives aux sujets de la biodiversité menées auprès des acteurs du territoire

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Les consultations à recenser sont :

- les **consultations publiques** menées par les décideurs publics auprès de tout acteur du territoire (citoyen en son nom propre ou représentant un organisme) sur les sujets liés à la biodiversité. A minima, cela devrait inclure les consultations menées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le Conseil régional et les Conseils généraux.
- les **consultations au sein d'instances dédiées** à la biodiversité comme le Comité Régional Biodiversité (CRB), le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), ou d'autres instances concernées par la biodiversité.

TYPE DE RÉSULTATS

Les résultats peuvent être représentés sous la forme d'une courbe indiquant l'évolution de la valeur de l'indicateur sur une période donnée (nombre de consultations pour l'année de référence et les suivantes).

Il est possible de distinguer sur deux courbes les consultations publiques et les consultations d'instances dédiées.



Analyse et interprétation

VALEUR NATIONALE INDICATIVE

Pas de valeur connue pour cet indicateur à l'échelle nationale.

CLÉS POUR L'INTERPRÉTATION

Une augmentation du nombre de consultations témoigne d'une plus grande sollicitation des acteurs régionaux de la part des décideurs publics, en vue de recueillir leurs avis avant la prise de décision.

POINTS DE VIGILANCE / MARGE D'AMÉLIORATION

Pour le renseignement de cet indicateur, il conviendrait de tendre vers une plus grande **représentativité**, en faisant état des éventuelles consultations menées par l'ensemble des décideurs publics du territoire (services déconcentrés de l'Etat et établissements publics, services régionaux, départementaux et communaux...).

En complément de cet indicateur, il est possible de décrire le **processus de consultation** mis en place par la région, et d'indiquer quels autres modes de gouvernance ont été employés (concertation...).



Informations complémentaires

Liens avec d'autres indicateurs du jeu UICN France

- R1 – Dynamique autour d'une stratégie régionale pour la biodiversité

Indicateur(s) et jeu(x) de référence

- Indice de Singapour : *20. Participation and partnership. Existence and state of formal or informal public consultation process pertaining to biodiversity-related matters*

Références

Se référer à la bibliographie dans le *Guide pratique*

